

## LIAISONS DOUCES ET VOIES VERTES

**3 délibérations** visant à améliorer le **développement des liaisons douces et voies vertes dans le Département des Yvelines** sont à l'ordre du jour de la séance du 3 février 2012 : le programme 2012 d'aménagement des liaisons douces sur les routes départementales hors agglomération, la création d'un nouveau dispositif de subvention pour les liaisons douces et une subvention exceptionnelle dans le cadre du projet de l'Avenue Verte London – Paris.

### ① PROGRAMME 2012 D'AMENAGEMENT DE LIAISONS DOUCES SUR LES RD HORS AGGLOMERATION

**Le programme 2012 prévoit la réalisation de 4000m d'aménagements destinés aux circulations douces :**

- avec **la programmation de trois opérations nouvelles**, pour un montant de **1 071 000 euros** (création de 1 000 m de pistes cyclables le long de la RD 190 entre **Juziers** et **Gargenville** ; création de 220 m de piste cyclable bidirectionnelle le long de la RD 185 à **Versailles** ; jalonnement de la véloroute Paris-Londres sur 25 km, entre **Chatou** et **Conflans-Sainte-Honorine**),
- avec **la poursuite d'opérations du programme de 2010** (création d'une piste cyclable bidirectionnelle de 618 m le long des RD120 et 938 à **Buc** et aux **Loges-en-Josas** ; création de 2900m de piste cyclable bidirectionnelle le long de la RD 307 à **Saint Nom-la-Bretèche** et à **Feucherolles**),
- avec **l'engagement de travaux inscrits au programme 2011** (création d'une piste cyclable bidirectionnelle de 3000 m le long de la RD 912 entre **Bazainville** et **Maulette**, création d'un cheminement piéton éclairé de 1000 m le long de la RD 386 à **Louvenciennes**).

#### A retenir

- **38,218 km** d'aménagements cyclables réalisés dans les Yvelines depuis 2007, dont **5,218 km en 2011**
- 47,237 km d'aménagements dans le cadre d'autres programmes d'investissements sur les routes départementales depuis 2007.

### ② VELOROUTES ET VOIES VERTES : UN NOUVEAU DISPOSITIF DE SUBVENTION

Il s'agit d'un dispositif de subvention en faveur des **projets intercommunaux de franchissement de Seine et de franchissement des infrastructures lourdes** tel que voies ferrées ou autoroutes **pour les circulations douces**.

Le nouveau dispositif prévoit d'aider les collectivités qui souhaitent augmenter le nombre de ces franchissements de type passerelles, passages inférieurs ou bacs.

Le Conseil général complètera le dispositif régional (*60 % du montant des travaux pour les opérations inscrites au schéma régional des véloroutes et voies vertes, 50 % dans les autres cas*) par une subvention départementale de **20% à 30% du montant HT** (sans pouvoir dépasser 80% de subventions publiques) pour un montant de travaux plafonné à 3.000.000 € HT par ouvrage. Seuls les projets ayant fait l'objet d'une étude d'opportunité réalisée en liaison avec le Département sont éligibles à ce nouveau dispositif.

*Trois ouvrages de franchissement de la Seine sont actuellement en cours d'étude par l'EPAMSA (Mantes-Limay, Les Mureaux-Meulan, Poissy-Carrières-sous-Poissy). Ils sont pris en compte dans le cadre du CDEY Seine Aval et bénéficieront d'un financement exceptionnel.*

### ③ AVENUE VERTE LONDON- PARIS : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE 30 000 € POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN MARKETING

Le Département des Yvelines est membre fondateur de l'Association pour le Développement et la Promotion de l'Avenue Verte London Paris, « avenue » qui **traversera le département des Yvelines sur 25 km** entre Chatou et Conflans-Sainte Honorine (l'Avenue Verte comptera environ 150 km de voies vertes côté britannique et environ 320 km côté français). La subvention correspond à la part Yvelinoise du financement du plan marketing, dont le montant total s'élève à 178 000 €.